meilleurtaux Placement

COMMENT ADHÉRER AU CONTRAT « SURAVENIR PER » ?

IMPORTANT :

- **Avant toute adhésion, vous devez prendre connaissance des conditions générales du contrat**, valant notice d'information du contrat et de la liste des supports disponibles/annexe financière, adressés par e-mail.
- **Avant de sélectionner une ou plusieurs Unités de Compte (UC)** (SICAV/FCP, SCPI, SCI, Trackers, Titres vifs...), **vous devez consulter** les documents d'informations clés de l'investisseur disponibles à l'adresse : https://placement.meilleurtaux.com/su-per/sicav

LES 4 ÉTAPES DE LA SOUSCRIPTION

1 JE COMPLÈTE ET SIGNE LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES, ENCADRANT NOTRE RELATION :

- ❑ Le « **document d'entrée en relation / présentation de Meilleurtaux Placement** »
- ❑ Le « **profil épargnant** »

2 JE COMPLÈTE ET SIGNE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ❑ Le « **bulletin d'adhésion** »
- ❑ Le bulletin « **mise en place de mandat d'arbitrage** » (si mise en place d'un mandat)

Important : la réglementation relative à l'obligation de connaissance et expérience des investisseurs qui incombe aux prestataires et intermédiaires financiers leur impose une connaissance actualisée de leurs clients. Ces documents sont destinés à vérifier que la souscription envisagée est adaptée à votre situation patrimoniale et à vos objectifs de placement.

3 JE JOINS LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ❑ Un **justificatif d'identité**, qui peut être une copie de la **Carte Nationale d'Identité**, du **Passeport** ou de la **Carte de séjour** en cours de validité du(des) souscripteur(s)
- ❑ Un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture, échéancier, avis d'imposition…)
- ❑ Un **RIB** (document obligatoire)
- ❑ Un **mandat SEPA**
- ❑ Le/les **avenant(s)** si vous choisissez un ou plusieurs des types de fonds suivants : SCPI, SCI, OPCI, Trackers/ETF et/ou produit structuré. Disponible(s) sur simple demande auprès de votre conseiller : https://app.placement.meilleurtaux.com/contact/rappel?prod=su-per

4 JE RETOURNE L'INTÉGRALITÉ DES DOCUMENTS SCANNÉS PAR EMAIL :

À l'adresse suivante :

placement@meilleurtaux.com

Nous accuserons réception des documents par email et procéderons à l'analyse de votre projet.
Un rapport d'adaptation vous sera adressé avant transmission de la souscription à l'assureur.

Nous vous recommandons de conserver une copie de votre dossier d'adhésion.

Une question, un conseil ? Nos conseillers sont à votre disposition du **lundi au vendredi** de 9h à 19h par téléphone au **01 47 20 33 00**, sur rendez-vous ou par e-mail : **placement@meilleurtaux.com**

EN CAS DE TRANSFERT

EN CAS DE TRANSFERT D'UN CONTRAT RETRAITE EXISTANT, JOIGNEZ À VOTRE DOSSIER :

- ❑ Le **bulletin de transfert** dans lequel je reconnais avoir été informé des différences entre le contrat **Suravenir PER** et le contrat transféré.
- ❑ Le **bulletin de versement libre**
- ❑ Le(s) **certificat(s) d'adhésion** ou Le(s) **relevé(s) d'informations annuel(s)** du(des) contrat(s) à transférer.

CNCEF les experts financiers, accompagnateurs de croissance

Meilleurtaux Placement, SAS au capital de 100 000 €, RCS Paris 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, conseil en investissements financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) sous le n° D011939, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Siège social : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris. Tél : 01 47 20 33 00. Courriel : placement@meilleurtaux.com. Site internet : placement.meilleurtaux.com. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

CS SU-PER : 22/11/2024

meilleurtaux Placement

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION / PRÉSENTATION MEILLEURTAUX PLACEMENT

Meilleurtaux Placement, SAS au capital de 100 000 €, RCS Paris 494 162 233, adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine). Siège social : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris - Tél : 01 47 20 33 00 - Courriel : placement@meilleurtaux.com - Site internet : placement.meilleurtaux.com

STATUTS RÉGLEMENTÉS

Immatriculé sur le registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 07 031 613 sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

Intermédiaire en assurance (COA)

Positionné dans la catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation. Meilleurtaux Placement peut notamment présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des établissements suivants* : Generali Vie, Spirica, Suravenir… Le conseil apporté est de type « adaptation de la solution aux besoins et objectifs du client ». Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans une déclaration d'adaptation qui vous fournira des informations sur les familles de placements et les stratégies d'investissement proposées. Cette déclaration d'adaptation inclura également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces familles et stratégies tels que les risques de perte en capital, les frais, la liquidité, etc. Le suivi du contrat donne lieu à une rémunération sous forme de commissions versées par les compagnies d'assurances partenaires (rétrocession annuelle d'une partie des frais de gestion prélevés au titre de la gestion des contrats et au titre de la gestion des supports financiers (hors fonds en €uro et autres supports spécifiques)).
Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier : néant

Conseiller en investissements financiers (CIF)

Adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine), association agréée par l'AMF (l'Autorité des Marchés Financiers). Meilleurtaux Placement entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec les promoteurs de produits suivants : Vatel Capital et France Valley.

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante. Le conseil fournit par Meilleurtaux Placement repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers existants, sa gamme de produits étant principalement composée de parts de SCPI, GFI, GFF, FIP, FCPI et FCPR.

Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)

Meilleurtaux Placement peut être mandaté pour présenter, proposer ou aider à la conclusion de produits d'épargne bancaire et effectuer tous travaux et conseils préparatoires à leur réalisation. Meilleurtaux Placement n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un établissement de crédit. Meilleurtaux Placement ne détient aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement.

- Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33 % du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation au 31 décembre 2023 : néant.
- Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille : Crédit Foncier Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (CFCAL), filiale du Crédit Mutuel Arkea.
- Cette activité donne lieu à une rémunération sous forme de commission annuelle versée par l'établissement de crédit partenaire basée sur les encours moyens détenus sur l'exercice au titre des produits d'épargne souscrits par son intermédiaire.

Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement

Meilleurtaux Placement peut agir en vertu d'un mandat délivré par un autre intermédiaire en opération de banque et service de paiement (le Mandant) proposant des crédits immobiliers.

- Nom ou dénomination sociale, adresse professionnelle ou siège social et numéro d'immatriculation du mandant :
  Meilleurtaux - 36 rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris - ORIAS n°07 022 955 - RCS Pairs 424 264 281
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, toute participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital, détenue par le cabinet dans un établissement de crédit, de financement ou de paiement
- Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le mandant travaille :
  Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Agricole, La Banque Postale, Société Générale, etc.
  (liste complète des partenaires sur https://www.meilleurtaux.com/a-propos-de-meilleurtaux/nos-partenaires-bancaires/credit-immobilier.html)
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiquées avant la souscription.

Assurance responsabilité civile professionnelle et garantie financière

Dans le cadre de ces activités, Meilleurtaux Placement bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrites auprès de MMA boulevard de Marie et Alexandre Oyon - Le Mans Cedex 9.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Conformément à la réglementation applicable, Meilleurtaux Placement a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêts et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients.

*Les listes d'établissements partenaires mentionnées dans ce document sont susceptibles d'évolution. La liste complète et actualisée peut être fournie sur simple demande.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Conformément à la réglementation applicable, Meilleurtaux Placement a formalisé une politique de durabilité intégrant la prise en compte des préférences des clients en matière de durabilité.

L'analyse se fait sur la base de plusieurs critères :

- Les investissements durables au sens du Règlement SFDR
- Les investissements durables à vocation environnementales au sens du Règlement Taxonomie
- Les investissements prenant ou non en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité.

Meilleurtaux Placement expliquera au client et détaillera ces différents éléments dans la suite de sa mission.

FACE À VOUS UN PROFESSIONNEL QUI S'ENGAGE À :

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel,
- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients,
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire,
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil,
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige,
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération,
- Respecter le secret professionnel,
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus, et notamment toute somme représentative de provision, commissions, frais de recherche, de constitution de dossier ou autre remise quelconque de la part d'un particulier.

Dans le cadre de sa relation contractuelle avec ses clients, Meilleurtaux Placement communique principalement par courriels, téléphone, publications sur son site internet et newsletter.

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Ces données sont collectées dans différents formulaires tout au long de la phase de découverte, de conseil et de suivi des placements réalisés par notre intermédiaire. Elles sont indispensables à la mise en oeuvre du conseil en placement financier par Meilleurtaux Placement et l'aide à la souscription des placements et/ou des produits d'épargne.

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données des droits d'accès, opposition, rectification, effacement, limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès, qu'il peut exercer auprès de Meilleurtaux Placement - RGPD - 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris ou par email : donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

Si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez vous reporter à notre politique de données personnelles : https://placement.meilleurtaux.com/a-propos/mentions-legales.html#donnees-perso.

Le souscripteur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) à l'adresse suivante : https://www.cnil.fr/fr/plaintes/internet

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de 5 ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.
Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de Meilleurtaux Placement pour répondre à certaines de ses exigences règlementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de propositions d'allocations adaptées.

La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisé par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à : donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à Meilleurtaux Placement, par mail ou par courrier, qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, sauf réponse apportée dans ce délai, puis de 2 mois à compter de la date d'envoi de la réclamation pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Pour les produits de type assurance-vie, retraite, épargne, à défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - email : consommation@cmap.fr - Site : https://www.cmap.fr/la-mediation-de-la-consommation/

Pour les autres produits, à défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 - Site : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

VENTE A DISTANCE

Conformément à la réglementation, le Client dispose d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours pour exercer son droit à rétractation à compter du jour de la signature des présentes. Le Client exerce son droit de rétractation en informant le Conseiller de sa décision par l'envoi de toute déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

Le Client, déclarant par la présente souhaiter que la Prestation puisse être exécutée dès la signature du présent document, peut revenir sur son engagement, même si la Prestation a commencé avant l'expiration de ce délai.

EN CAS DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le client reconnait, conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil, que le présent document est signé électroniquement et avoir signé le présent document par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de signer le présent document.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier au signataire de ce document n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations du signataire de document. La remise d'une copie électronique du présent bulletin constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de ce dernier au titre du présent document.

Je soussigné(e)/nous soussignés

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____ Prénom : _____

et

☐ M. ☐ Mme

Nom : _____ Prénom : _____

Reconnais(sons) avoir pris connaissance de la fiche de présentation de Meilleurtaux Placement. Fait à : _____ Le : _____

Signature :

Signature :

meilleurtaux Placement

VOTRE PROFIL EPARGNANT

Conformément à ses obligations réglementaires, Meilleurtaux Placement doit s'enquérir, préalablement à tout investissement financier, des objectifs de l'investisseur, de ses exigences et besoins, de la situation financière et patrimoniale de votre foyer, de vos connaissances et expériences en matière d'épargne et de placements financiers, ainsi que de vos préférences en matière d'investissement durable.

Meilleurtaux Placement devra en outre déterminer votre sensibilité/tolérance au risque afin de proposer une allocation d'actifs adaptée. Ces informations sont nécessaires pour préserver vos intérêts et vous délivrer un conseil adapté, c'est pour cela qu'il convient d'y répondre de manière sincère et complète. À défaut, nous vous informons que le conseil final délivré pourrait ne pas être adapté.

Ce profil devra être mis à jour régulièrement, mais vous pourrez le modifier à tout moment sur simple demande.

Les destinataires des données sont les conseillers en gestion de patrimoine, le personnel affecté aux opérations de back-office et les partenaires (assureurs, banques ou gestionnaires des « produits » souscrits) de Meilleurtaux Placement. Conformément à la réglementation, le client dispose sur ces données des droits d'accès, opposition, rectification, effacement, limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès, qu'il peut exercer auprès de Meilleurtaux Placement.

Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de Meilleurtaux Placement pour répondre à certaines de ses exigences réglementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées. La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisée par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com.

Questionnaire obligatoire établi dans le cadre :

- ☐ d'une nouvelle souscription
- ☐ d'une mise à jour de votre dossier

Nom de votre contrat : _____

Numéro de contrat : _____

SITUATION CIVILE, FINANCIERE ET PATRIMONIALE

ÉPARGNANT(E) / SOUSCRIPTEUR(RICE) / ASSURÉ(E)

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Âge :
- ☐ 18-29 ans (3 pts)
- ☐ 30-49 ans (4 pts)
- ☐ 50-64 ans (3 pts)
- ☐ 65-79 ans (2 pts)
- ☐ 80 ans et plus (-10 pts)

Nationalité : _____

Double nationalité **:** _____

Vous avez _____ **enfants/personnes à charge.**

Capacité juridique : ☐ Majeur capable ☐ Majeur protégé sous le régime de : _____

Régime de protection mis en place le ____ / ____ / _____

Situation matrimoniale : ☐ Célibataire ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

☐ Marié(e) -> Régime : _____

☐ Pacsé(e) -> Régime : _____

BUDGET DU FOYER

Merci d'indiquer les montants en euros. Les fourchettes de valeur permettent quant à elles d'attribuer des points et ainsi déterminer votre profil épargnant.

Vos **revenus nets annuels** (revenus professionnels + revenus du patrimoine) = _____ €

- ☐ Moins de 40 000 € (1 pt)
- ☐ De 40 001 € à 80 000 € (2 pts)
- ☐ Plus de 80 000 € (5 pts)

Votre **capacité d'épargne mensuelle** = _____ €

- ☐ Moins de 100 € (0 pt)
- ☐ De 101 à 500 € (2 pts)
- ☐ Plus de 500 € (4 pts)

PATRIMOINE DU FOYER

Merci d'indiquer les montants en euros et/ou les pourcentages. Les fourchettes de valeur permettent quant à elles d'attribuer des points et ainsi déterminer votre profil épargnant.

Etes-vous **propriétaire** de votre résidence principale ? ☐ Oui (2 pts) ☐ Non (0 pt)

Montant de votre patrimoine net total (emprunts déduits) = _____ €

→ Composition :

1 - Immobilier net (emprunts déduits) = _____ % de votre patrimoine total *ou* environ _____ €
☐ Moins de 200 000 € (0 pt) ☐ de 200 001 à 500 000 € (2 pts) ☐ Plus de 500 000 € (4 pts)

2 - Financier = _____ % de votre patrimoine total *ou* environ _____ €
☐ Moins de 50 000 € (0 pt) ☐ de 50 001 à 150 000 € (2 pts) ☐ de 150 001 à 500 000 € (3 pts) ☐ Plus de 500 000 € (4 pts)

EXPERIENCES ET CONNAISSANCES FINANCIERES

EXPERIENCES

Sur quels types de supports / placements avez-vous déjà investi ?
☐ Fonds immobiliers (1pt) ☐ Assurance-vie (2 pts) ☐ PEA ou Compte Titres (3 pts) ☐ Epargne retraite (PER / PERP / Madelin) (2 pts)
☐ Ce sera mon premier investissement (0 pt)

CONNAISSANCES

Un investissement en placements collectifs / unités de compte présente un risque de perte en capital :
☐ Vrai (3 pts) ☐ Faux (0 pt) ☐ Je ne sais pas (0 pt)

Une perspective de gain élevé implique un risque de perte en capital fort :
☐ Vrai (3 pts) ☐ Faux (-10 pts) ☐ Je ne sais pas (0 pt)

PRATIQUES

Comment gérez-vous vos placements financiers ?
☐ Je suis autonome (3 pts) ☐ Je me fais accompagner (1 pt)

Avez-vous déjà subi des pertes sur vos placements financiers ?
☐ Non ☐ Oui

Si oui, quelle a été votre réaction face à ces pertes ?
☐ J'ai augmenté mon investissement (8 pts)
☐ J'ai patienté sans paniquer (1 pt)
☐ J'ai vendu tout ou une partie de mes placements (0 pt)

PREFERENCES ESG

Quelle importance accordez-vous à l'impact de vos investissements sur l'environnement ?
☐ Ce n'est pas essentiel ☐ C'est essentiel

Si c'est essentiel pour vous, quelle importance accordez-vous aux critères suivants dans vos choix d'investissement ?

Prise en compte des enjeux de développement durable
☐ Peu déterminant (entre 0 et 5 %) ☐ Déterminant (entre 5 et 50 %) ☐ Très déterminant (plus de 50 %)

Prise en compte des enjeux liés à la préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique
☐ Peu déterminant (entre 0 et 5 %) ☐ Déterminant (entre 5 et 50 %) ☐ Très déterminant (plus de 50 %)

Prise en compte des principaux impacts négatifs des activités
☐ Oui ☐ Non

La réglementation européenne vise désormais à donner aux investisseurs la possibilité de choisir des placements responsables et durables, à travers trois axes :

- Les investissements « durables », au sens des articles 8 ou 9 du règlement SFDR, promouvant a minima des caractéristiques environnementales ou sociales, tout en veillant à appliquer des pratiques de bonne gouvernance.
- Les investissements apportant une contribution importante à au moins l'un des six objectifs environnementaux définis par la réglementation européenne (taxonomie), sans porter préjudice aux autres.
- Les investissements prenant en compte les principaux impacts négatifs de leurs activités sur l'environnement, le plan social et le traitement des employés, en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

MON PLACEMENT

Quel est l'objectif principal de ce placement ?

- Disposer de revenus complémentaires pour ma retraite (3 pts)
- Valoriser mon capital et réduire ma fiscalité (3 pts)
- Financer un projet (étude, acquisition immobilière) (2 pts)
- Optimiser la transmission de mon patrimoine (4 pts)

Votre horizon de placement est de :

- Moins de 10 ans (0 pt)
- 11 à 20 ans (8 pts)
- 21 à 30 ans (12 pts)
- Plus de 30 ans (16 pts)

Pendant la phase d'épargne, le critère de liquidité est-il important dans le cadre de ce placement ?

- Oui, je dois pouvoir disposer de mon argent à tout moment : **attention, un investissement en PER peut ne pas être adapté puisqu'il est indisponible jusqu'à la retraite** (sauf cas exceptionnels tels que l'achat de la résidence principale, invalidité...) *
- Non, j'ai d'autres économies disponibles

Quelle part représente les produits retraite (PER, PERP, Madelin…) dans votre patrimoine financier (y compris votre projet en cours) ?

- Moins de 25 %
- De 25 à 50 %
- De 50 à 75 %
- Plus de 75 %

Attention : dans le cas où cette part est supérieure à 25 %, les solutions retraite de type PER pourraient ne pas vous être adaptées en raison du blocage des capitaux. *

Vous avez indiqué vouloir investir _____ €, quelle part de votre patrimoine financier représente cet investissement ?

- 0 à 10 % (5 pts)
- 10 à 25 % (3 pts)
- 25 à 50 % (2 pts)
- Plus de 50 % (0 pt)

En supposant un investissement de 10 000 € sur 5 ans, quelle variation seriez-vous prêt accepter ?

- Une variation de +/- 500 € (1 pt)
- Une variation de +/- 1 000 € (4 pts)
- Une variation de +/- 2 000 € (8 pts)
- Une variation de +/- 5 000 € (14 pts)

Si votre placement subissait une perte plus importante qu'envisagée, quelle serait votre réaction ?

- Je réinvestis (6 pts)
- Je patiente (2 pts)
- Je liquide tout ou partie de mes actifs (0 pt)

Etes-vous assujetti à l'impôt sur le revenu ?

- Non : **attention**, n'étant pas assujetti à l'impôt sur le revenu, vous ne pourrez pas bénéficier d'un avantage fiscal. *
- Oui, et ma Tranche Marginale d'Imposition (TMI) est de :
  - 11 % : **attention**, le recours aux solutions PER peut avoir un impact fiscal très limité. *
  - 30 %
  - 41 %
  - 45 %

* En cas de doute, contactez votre conseiller par e-mail, chat ou téléphone.

DÉFINITION DES PROFILS DE RISQUE

Pour vous conseiller au plus près de vos besoins, nous avons déterminé 5 profils correspondant à des comportements d'investissement prenant en compte, entre autres, votre sensibilité au risque et votre espérance de rendement. Ces profils nous permettent ainsi de vous proposer des allocations cibles pour votre investissement.

Sécuritaire : destiné aux investisseurs ne souhaitant pas prendre de risque sur leur capital mais privilégier sa conservation au détriment du rendement.
Inconvénients : les fonds en euros proposés ayant une garantie partielle en capital, tout investissement présente un risque limité de perte en capital.

Prudent : destiné aux investisseurs souhaitant sécuriser leur investissement tout en acceptant une prise de risque modérée sur une faible partie de leur patrimoine, afin de rechercher un niveau de performance supérieur.
Inconvénients : la valeur de l'investissement pourrait subir des fluctuations temporaires à la baisse.

Equilibré : destiné aux investisseurs recherchant la croissance sur le long terme de leur investissement en acceptant une prise de risque modérée sur une partie de leur investissement.
Inconvénients : la valeur de l'investissement pourrait subir des fluctuations à la baisse sur plusieurs années consécutives.

Dynamique : destiné aux investisseurs recherchant la croissance sur le long terme de leur investissement en acceptant une prise de risque élevée, au détriment de la préservation de leur capital.
Inconvénients : la valeur de l'investissement pourrait subir des fluctuations importantes à la baisse sur plusieurs années consécutives.

Audacieux : destiné aux investisseurs recherchant la croissance sur le long terme de leur investissement en acceptant une prise de risque très élevée. La préservation du capital n'étant pas une priorité pour ce contrat.
Inconvénients : la valeur de l'investissement pourrait subir des fluctuations importantes à la baisse sur plusieurs années consécutives. Dans le pire des cas, **la perte en capital pourrait être égale à la totalité de votre investissement.**

Pour connaitre votre profil, additionnez les points obtenus en complétant ce questionnaire. J'ai obtenu _____ points, mon profil est :

Sécuritaire	Prudent	Équilibré	Dynamique	Audacieux
(inférieur à 0 points)	(entre 0 et 35 points)	(entre 36 et 50 points)	(entre 51 et 65 points)	(supérieur à 66 points)

ALLOCATION CONSEILLÉE EN FONCTION DE VOTRE PROFIL

Sécuritaire	Prudent	Équilibré	Dynamique	Audacieux
100 % Fonds en euros	Jusqu'à 30 % d'OPCVM	Jusqu'à 50 % d'OPCVM	Jusqu'à 70 % d'OPCVM	Jusqu'à 100 % d'OPCVM

Si votre profil est sécuritaire, nous vous conseillons de souscrire à un contrat permettant l'investissement 100% en fonds en euros. Pour rappel, les garanties en capital sont partielles. Ainsi, si le rendement du fonds en euros est nul, la valeur de votre investissement serait amenée à diminuer du montant des frais de gestion.

J'ai pris connaissance de l'allocation conseillée compte tenu de mon profil et décide de :

☐ **Suivre la répartition recommandée.** Je me suis informé(e) au préalable sur les caractéristiques des Unités de compte proposées au moyen de l'annexe financière fournie et des informations et documents mis à ma disposition par meilleurtaux Placement sur son site internet.

☐ **Ne pas suivre la répartition recommandée et choisir librement mon allocation.** Je note que les informations fournies par meilleurtaux Placement sur les supports d'investissement proposés ou présentes dans l'annexe financière mise à ma disposition ne sauraient être assimilées à un conseil.

En poursuivant mon projet je reconnais avoir été informé(e) du risque de perte de capital inhérent aux supports proposés, et notamment du fait que les montants investis sur les supports en Unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse et que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Fait à : _____ Le : _____

Epargnant(e) / Majeur(e) Protégé(e) :
Nom : _____
Prénom : _____
Signature :

Représentant(e) / Tuteur(ice) / Curateur(ice) :
Nom : _____
Prénom : _____
Signature :

SURAVENIR PER
Plan d'Épargne Retraite Individuel

CONTRAT D'ASSURANCE DE GROUPE DE TYPE MULTISUPPORT N° 2240
DONT L'EXÉCUTION EST LIÉE A LA CESSATION D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

BULLETIN D'ADHESION

ADHÉRENT

Le(la) soussigné(e), ci-après désigné(e) adhérent, demande son adhésion au Plan d'Épargne Retraite Individuel de groupe de type multisupport SURAVENIR PER souscrit par l'association SEREP (Synergie Épargne Retraite Prévoyance - 19, rue Amiral Romain Desfossés - 29200 Brest) auprès de la société d'assurance Suravenir.

☐ Monsieur ☐ Madame Nom : _____

Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Date de naissance : _____/_____/_____ Commune de naissance : _____

Pays de naissance : _____ Nationalité : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable: _____

Email : _____@_____

Situation professionnelle
☐ Actif ☐ Étudiant/Apprenti/Elève ☐ Demandeur d'emploi ☐ Autre inactif
Profession (si demandeur d'emploi, profession antérieure) : _____

Code CSP correspondant à la profession(2) : _____

Résidence fiscale
Etes-vous résident fiscal français ? ☐ Oui ☐ Non Avez-vous une seule résidence fiscale ? ☐Oui ☐ Non
Si vous avez répondu « non » à au moins une de ces questions, veuillez compléter la partie suivante :
J'atteste être soumis à des obligations fiscales en tant que résident(e) ou citoyen(ne) de l'Etat ou territoire suivant(3) : _____

Numéro fiscal (si résident fiscal étranger) : _____
Je n'ai aucune obligation fiscale dans d'autres Etats ou territoires. Si plusieurs pays de résidence fiscale, reportez la totalité sur papier libre daté et signé.

Renseignements complémentaires
Exercez-vous, ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante(2) ?
☐ Oui ☐ Non
Si oui : Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____
Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante(2) ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui : Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____ Quel est votre lien avec cette personne ? _____
Dans le cas d'un « oui » à l'une et/ou à l'autre des deux questions, l'adhésion du contrat SURAVENIR PER ne sera effective qu'après validation par Suravenir du dossier d'adhésion.

Situation familiale
☐ Marié(e) ☐ Célibataire ☐ Pacsé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Union libre
Si marié(e), indiquez le régime matrimonial : _____ Nombre d'enfants à charge : _____

Capacité juridique
Majeur ☐ capable ☐ sous tutelle ☐ sous curatelle ☐ sous sauvegarde de justice

Tranche de revenus annuels du foyer
☐ Inférieurs à 15 k€ ☐ 15 à 30 k€ ☐ 30 à 45 k€ ☐ 45 à 60 k€ ☐ 60 à 100 k€ ☐ 100 à 150 k€
☐ Supérieurs à 150 k€

Patrimoine du foyer
☐ Inférieur à 25 k€ ☐ 25 à 50 k€ ☐ 50 à 100 k€ ☐ 100 à 150 k€ ☐ 150 à 300 k€ ☐ 300 à 450 k€ ☐ 450 à 600 k€
☐ 600 à 750 k€ ☐ 750 à 1 500 k€ ☐ Supérieur à 1 500 k€

Objectif principal du contrat (un seul choix possible)
☐ Préparation à la retraite ☐ Revenus/ Rentes ☐ Autres (à préciser) : _____

CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT SURAVENIR PER(1)

DATE DE LIQUIDATION DES DROITS ENVISAGÉE
La date de liquidation des droits envisagée est le _____/_____/_____

(*à défaut de précision, la date de liquidation des droits envisagée sera calculée par Suravenir sur la base de l'âge légal de départ à la retraite en fonction de la réglementation en vigueur au moment de l'adhésion).*
Cette date est modifiable à tout moment sur demande de l'adhérent.

☐ J'atteste sur l'honneur être un Travailleur Non Salarié (TNS)
Date d'arrêté comptable (mois/année) : _____/_____

CHOIX DU MODE D'ALLOCATION DES VERSEMENTS EFFECTUÉS SUR LE CONTRAT
Allocation de gestion par défaut
Par défaut, les versements effectués sur le contrat sont affectés selon l'allocation correspondant au profil d'investissement « Équilibré Horizon Retraite ».

L'adhérent a toutefois la possibilité d'opter pour un autre mode de gestion par une décision contraire et expresse.

☐Conformément à la possibilité qui m'est donnée par l'article L. 224-3 du code monétaire et financier, je demande expressément à ce que les versements que j'effectue sur le Plan d'épargne Retraite auquel j'ai adhéré ne soient pas affectés selon l'allocation correspondant au profil « Équilibré Horizon Retraite »

Choix de l'allocation de gestion

Si l'adhérent a expressément renoncé à l'allocation de gestion par défaut, il peut choisir entre les deux autres profils d'investissement proposés dans le cadre de la gestion à horizon ou bien opter pour la gestion libre ou pour le mandat d'arbitrage.

☐ La gestion à horizon, correspondant à une gestion automatisée de la répartition des supports d'investissement du contrat, et notamment des arbitrages qui en résultent.
J'opte pour le profil suivant (le détail des profils est donné en fin de notice) :
☐ Prudent Horizon Retraite
☐ Dynamique Horizon Retraite

☐ La gestion libre avec faculté de choisir librement les supports d'investissement sur lesquels je souhaite investir.

☐ Le mandat d'arbitrage sous réserve d'un encours minimum de 1 000,00 €).
(Dans ce cas, merci de compléter aussi le bulletin " mise en place du mandat d'arbitrage ")

VERSEMENT INITIAL

Montant brut : _____€ sans frais (minimum 1 000,00 €)

Réglé par :
☐ Chèque (libellé **à l'ordre exclusif de Suravenir**)
☐ Prélèvement sur le compte bancaire de l'adhérent *(veuillez compléter, par ailleurs, le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et joindre un relevé d'identité bancaire)*
☐ Virement (Compte Crédit Mutuel Arkéa – IBAN : FR76 1558 9297 5300 1566 2464 066 // BIC : CMBRFR2BARK)

Pour tout versement, merci de bien vouloir préciser l'origine des fonds :
☐ Héritage / donation ☐ Cession de bien ☐ Vente d'actifs immobiliers ☐ Épargne déjà constituée
☐ Capitaux activité professionnelle ☐Gains aux jeux ☐ Indemnisation / dommages intérêts ☐ Crédit
En fonction du seuil et des critères en vigueur au jour de l'opération, merci de joindre un justificatif [(2)].

RÉPARTITION DU VERSEMENT INITIAL
En cas de choix de la gestion libre uniquement
Je répartis mon versement initial sur les supports suivants[(4)] :

Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition en %
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%

Total : 100 %

TRAITEMENT FISCAL DU VERSEMENT INITIAL

Chaque versement (hors transfert) est déductible fiscalement dans les conditions et limites prévues, selon le cas, par les articles 154 bis, 154 bis-O A ou 163 quatervicies du code général des impôts.
Toutefois, vous avez la possibilité de renoncer au bénéfice de ces dispositions en exerçant l'option irrévocable suivante :

☐ Je renonce à la déductibilité fiscale de mon versement.

À défaut d'option pour la non déductibilité de votre versement, et si vous êtes TNS ou TNS agricole, veuillez préciser le régime fiscal choisi :
☐ Article 163 quatervicies du CGI
☐ Article 154 bis du CGI (pour les TNS non agricoles)
☐ Article 154 bis-O A du CGI (pour les TNS agricoles)

Sans précision de l'adhérent, le versement initial sera considéré comme déductible dans le cadre fiscal de l'article 163 quatervicies du CGI.

OPTION POUR LA LIQUIDATION DES DROITS EN RENTE VIAGÈRE
À l'échéance, les droits correspondants aux versements mentionnés aux 1° et 2° de l'article L. 224-2 du code monétaire et financier, sont, au choix de l'adhérent, délivrés sous la forme d'un capital et/ou d'une rente viagère. L'adhérent peut néanmoins opter, dès l'adhésion, pour une sortie irrévocable en rente viagère.

☐ J'opte expressément et irrévocablement pour une liquidation (partielle ou totale) à l'échéance en rente viagère à hauteur du taux suivant : _____ % (maximum 100 %)

BÉNÉFICIAIRES
Cochez une seule option parmi les deux proposées.
L'adhérent désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès avant la date de liquidation des droits constitués sur son contrat :
☐ son conjoint non séparé de corps ou la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité (PACS) en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.
☐ autres bénéficiaires à désigner ci-dessous (si nécessaire, joindre un papier libre daté et signé) :

Nom	Nom de naissance	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Quote-part (%)

Total : 100 %

à défaut, le conjoint de l'adhérent ou la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité (Pacs) en vigueur à la date du décès.

OPTIONS DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT SURAVENIR PER

La description de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès est disponible au point **2.a** de la Notice.

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE OPTIONNELLE EN CAS DE DÉCÈS
(si vous avez au moins 18 ans et moins de 70 ans)
☐ Oui (option payante, cf. point **2**[1]) ☐ Non (par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée)

MISE EN PLACE ET RÉPARTITION DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS[2][5]
(Veuillez compléter, par ailleurs, le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et joindre un relevé d'identité bancaire)

Montant brut : _____ € sans frais

Périodicité : ☐ mensuelle (minimum 100,00 €) ☐ trimestrielle (minimum 300,00 €) ☐ semestrielle (minimum 600,00 €)
☐ annuelle (minimum 1000,00 €)

Date du premier versement[6] : _____/_____/_____

☐ Je choisis un ajustement annuel du montant de mes versements programmés

Si vous avez choisi la **gestion à horizon** vos versements seront répartis selon l'orientation de gestion choisie.
Si vous avez choisi le **mandat d'arbitrage,** vos versements seront répartis selon l'orientation de gestion choisie.
Si vous avez choisi la **gestion libre** et souhaitez une répartition différente de celle de votre versement initial, veuillez indiquer ci-dessous le(s) support(s) d'investissement[4][5] de vos versements programmés (4 supports maximum) :

Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition en %
		%
		%
		%
		%

Total : 100 %

Attention : en cas de mise en place de versements programmés et paiement du versement initial par prélèvement, veillez à remplir un mandat de prélèvement pour chaque type de versement, en cochant ponctuel ou récurrent/répétitif selon le cas.

TRAITEMENT FISCAL DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS

Chaque versement (hors transfert) est déductible fiscalement dans les conditions et limites prévues, selon le cas, par les articles 154 bis, 154 bis-O A ou 163 quatervicies du code général des impôts.
Toutefois, vous avez la possibilité de renoncer au bénéfice de ces dispositions en exerçant l'option irrévocable suivante :

☐ Je renonce à la déductibilité fiscale de mon versement.

À défaut d'option pour la non déductibilité de votre versement, et si vous êtes TNS ou TNS agricole, veuillez préciser le régime fiscal choisi :
☐ Article 163 quatervicies du CGI
☐ Article 154 bis du CGI (pour les TNS non agricoles)
☐ Article 154 bis-O A du CGI (pour les TNS agricoles)

Ce choix sera appliqué à l'ensemble des versements programmés.

Sans précision de l'adhérent, les versements programmés seront considérés comme déductibles dans le cadre fiscal de l'article 163 quatervicies du CGI.

VALEUR DE TRANSFERT DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT SURAVENIR PER

La valeur de transfert de l'adhésion est égale à la somme des valeurs de transfert de chaque support d'investissement.
Compte tenu du caractère multisupport du contrat, de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de transfert minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat de l'adhérent. Les valeurs de transfert indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou sorties partielles ultérieurs.

SUPPORT EN EUROS
Pour un versement réalisé sur le fonds en euros, la valeur de transfert est égale au montant revalorisé conformément au point 3 de la notice.
À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de transfert exprimée en euros. Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion, ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Renseignez les éléments d'informations ci-après relatifs à votre versement initial :
(A) : part du versement initial brut versée sur le fonds en euros, exprimée en euros

(A)= _____€

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	(A) = _____	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)
Cumul des primes nettes	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)
Valeurs minimales garanties	= (A) * 0,99200	= (A) * 0,98406	= (A) * 0,97619	= (A) * 0,96838	= (A) * 0,96063	= (A) * 0,95294	= (A) * 0,94532	= (A) * 0,93776

Les valeurs de transfert ci-dessus ne tiennent pas compte des frais de transfert, ni de l'éventuelle quote-part de moins-value qui pourra être constatée par Suravenir sur les actifs représentatifs du fonds en euros du plan (cf. point 9.b de la notice).
En présence de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès, le fonds en euros du contrat ne comporte pas de valeur de transfert minimale garantie.
Des simulations de valeurs de transfert sont données au point 3b de la notice.

SUPPORTS EN UNITES DE COMPTE
Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de transfert exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts en début d'année :
- Sans mise en place d'un mandat d'arbitrage : 100 x (1 – 0,60 %) = 99,4000 UC
- Avec mise en place d'un mandat d'arbitrage : 100 x (1 – 0,90 %) = 99,1000 UC

La valeur de transfert de l'unité de compte (UC) en euros au terme de la première année est donc de 99,4000 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre sans mise en place d'un mandat d'arbitrage ou de 99,1000 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre avec mise en place du mandat d'arbitrage.
À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de transfert exprimée en nombre d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts. Ces valeurs de transfert tiennent compte des frais annuels de gestion.

Renseignez les éléments d'informations ci-après relatifs à votre versement initial :
(B) : part du versement initial brut versée sur les unités de compte, exprimée en euros

(B) = _____€

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	(B) = _____ €	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)
Cumul des primes nettes	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)
Nombre d'unités de compte minimal garanti sans mise en place d'un mandat d'arbitrage	99,4000	98,8036	98,2108	97,6215	97,0358	96,4536	95,8749	95,2996
Nombre d'unités de compte minimal garanti avec mise en place d'un mandat d'arbitrage	99,1000	98,2081	97,3242	96,4483	95,5803	94,7201	93,8676	93,0228

Les valeurs de transfert ci-dessus ne tiennent pas compte des frais de transfert et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de l'adhésion.
Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.
Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DÉCLARATION DE L'ADHÉRENT / INFORMATIONS

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la fiche d'information précontractuelle ainsi que de la Notice (Réf. 5257-4) comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans le Document d'Informations Clés (DIC) ou, le cas échéant, dans la note détaillée ou, selon le support, son annexe complémentaire de présentation.

Je reconnais également avoir été informé(e) du fait que les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par l'adhérent au contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années.

J'accepte d'être informé(e) de la conclusion de mon contrat par remise d'une lettre recommandée sous forme électronique et, sous réserve de la disponibilité des documents en version dématérialisée, de recevoir toute information, convocation, notification ou communication de la part de Suravenir et de l'association Synergie Epargne Retraite Prévoyance (SEREP), relative à mon adhésion au contrat SURAVENIR PER (notamment certificat d'adhésion, notice, avis d'opéré, relevés d'information annuels, information intervenant dans le cadre des modifications apportées au contrat décrites en préambule de la notice), déposée par Suravenir ou la SEREP au sein de mon espace personnel sur Internet et/ou par courriel dans ma messagerie personnelle à l'adresse électronique que j'ai indiquée ci-dessus.
Je peux choisir de revenir à un envoi des documents par courrier postal à tout moment et par tout moyen, en utilisant notamment la fonctionnalité éventuellement prévue à cet effet sur mon espace personnel sur le site internet du distributeur du contrat ou sur demande auprès de mon conseiller.

Je suis informé(e) pouvoir renoncer à la présente adhésion pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle je suis informé(e) de la conclusion du contrat SURAVENIR PER matérialisée par la réception du certificat d'adhésion. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée ou par envoi recommandé électronique, avec demande d'avis de réception, envoyée à l'adresse suivante : Suravenir - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9 ou assistance-vie@suravenir.fr.

Elle peut être faite selon le modèle de rédaction ci-après : *"Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse de l'adhérent) déclare renoncer à l'adhésion au contrat SURAVENIR PER que j'ai signé le (_____) et vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Je reconnais également être informé(e) que toutes les garanties cessent à la date de réception par Suravenir de la lettre de renonciation. (Date et signature)".*

Je demande l'exécution immédiate de mon contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'article L. 112-2-1 du code des assurances.

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté. Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir - Service Relations Clients - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr. Vous pouvez vous reporter aux dispositions pré-contractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

L'enregistrement de la présente demande est confirmé par un certificat d'adhésion. S'il ne vous était pas parvenu dans un délai d'un mois, nous vous remercions d'en informer Suravenir.

LE PRÉSENT BULLETIN ET L'ENSEMBLE DE SES ANNEXES VALENT PROPOSITION D'ASSURANCE

Fait à : _____ Le : _____/_____/_____	
Signature de l'adhérent précédée de la mention "Lu et approuvé"	Signature et Cachet du conseil Code :

(1) Tous les points renvoient à la Notice.
(2) Se reporter au document "Comment remplir votre Bulletin d'Adhésion"
(3) Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale. Cette résidence fiscale et les informations correspondantes doivent être déclarées à Suravenir dans le présent document dès lors que la France a conclu avec l'Etat concerné un accord prévoyant l'échange d'informations en matière fiscale. Suravenir pourra, le cas échéant, de façon automatique ou sur demande, transmettre des informations relatives au contrat et/ou son adhérent à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans le but de satisfaire à ses obligations, notamment dans le cadre de l'échange automatique d'informations, conformément à la réglementation en vigueur.
(4) Se reporter à la Présentation des supports d'investissement de la Notice ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés (DIC) ou le cas échéant, aux notes détaillées ou, selon le support, à l'annexe complémentaire de présentation ou aux Informations Spécifiques remis à l'adhésion ou lors d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et disponibles auprès de votre intermédiaire.
(5) Si vous dotez le contrat de versements programmés et de l'option de rééquilibrage automatique, et si les versements programmés s'effectuent sur au moins un support d'investissement présent dans l'option, le montant des versements effectués sur ce support sera pris en compte lors de l'échéance de l'option et pourra provoquer un (des) arbitrage(s).
(6) Votre premier versement aura lieu le mois suivant la validation de votre demande.

Ref. 5259-6 (08.2024) Document à renvoyer, nous vous conseillons d'en conserver une copie

SURAVENIR
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

SURAVENIR - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest CEDEX 9. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9).

SURAVENIR PER

Comment remplir votre bulletin d'adhésion ?

SITUATION PROFESSIONNELLE

Veuillez noter votre profession actuelle précise. Si vous êtes demandeur d'emploi, indiquez votre profession antérieure.
Code CSP : veuillez noter le code correspondant à la catégorie socio-professionnelle de votre emploi sur la liste CSP ci-dessous :

Code	Libellé	Code	Libellé
1000	Agriculteurs exploitants	5500	Employés de commerce
2100	Artisans	5600	Personnels des services directs aux particuliers
2200	Commerçants et assimilés	6100	Ouvriers qualifiés
2300	Chefs d'entreprise	6600	Ouvriers non qualifiés
3100	Professions libérales et assimilés	6900	Ouvriers agricoles
3200	Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	7100	Anciens agriculteurs exploitants
3600	Cadres d'entreprise	7200	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
4100	Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	7300	Anciens cadres et professions intermédiaires
4600	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	7600	Anciens employés et ouvriers
4700	Techniciens	7900	Retraités Ancienne activité inconnue
4800	Contremaîtres, agents de maîtrise	8100	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
5100	Employés de la fonction publique	8200	Inactifs divers (autres que retraités)
5400	Employés administratifs d'entreprise	8400	Elève, Etudiant, Apprenti

RÉSIDENCE PRINCIPALE

Pour adhérer au contrat, votre résidence principale est obligatoirement française.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Liste des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives
Veuillez noter le code correspondant sur la liste ci-dessous:

Code	Libellé	Code	Libellé
01	Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne	06	Ambassadeur, chargé d'affaires,
02	Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger	07	Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
03	Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours	08	Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
04	Membre d'une cour des comptes	09	Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein
05	Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale		

Liste des liens avec la personne exerçant la fonction politique, juridictionnelle ou administrative
Veuillez noter le code correspondant sur la liste ci-dessous :

Code	Libellé	Code	Libellé
01	Le conjoint ou le concubin notoire	04	Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger, conjointement avec la personne exposée
02	Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère	05	Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne exposée
03	En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère		

MODE D'ALLOCATION DES VERSEMENTS EFFECTUÉS SUR VOTRE CONTRAT

Par défaut, les versements effectués sur votre contrat sont affectés selon l'allocation correspondant au profil d'investissement « Équilibré Horizon Retraite ».
Si le profil "Équilibré Horizon retraite" ne vous convient pas, trois choix vous sont proposés :

- Sélectionner un des deux autres profils disponibles en gestion à horizon : Prudent Horizon Retraite ou Dynamique Horizon Retraite. En choisissant le mode de gestion à horizon, chaque versement sur votre contrat sera réparti, en fonction de la date envisagée de liquidation de vos droits, entre des actifs présentant un profil d'investissement à faible risque et des actifs plus dynamiques. Plus la date de liquidation de vos droits approche, plus la fraction investie sur les actifs présentant un profil d'investissement à faible risque augmente. Les actifs de ces profils sont présentés à la fin de la notice.
- Opter pour la gestion libre. En choisissant ce mode de gestion, vous effectuez vous-même la répartition de vos versements entre les différents supports d'investissement proposés par le contrat. Pour faire votre choix, reportez-vous à la Présentation des supports d'investissement du contrat placée à la fin de la notice ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés (DIC), ou le cas échéant, aux notes détaillées, ou en fonction des supports, aux annexes complémentaires de présentation de chaque support concerné, remis à l'adhésion ou lors d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné.
- Choisir le mandat d'arbitrage. Vous donnez ainsi mandat à Suravenir d'effectuer en votre nom et pour votre compte, sans avoir à vous consulter au préalable et conformément au profil de gestion que vous aurez choisi parmi les profils de gestion proposés:
    - la sélection des supports d'investissements référencés dans le contrat sur lesquels chaque versement, libre ou programmés, effectué sur votre contrat sera investi;
    - la modification de la répartition entre les différents supports d'investissement, dénommé "arbitrage".

Ce choix est modifiable en cours de vie de votre contrat. Pour plus d'informations sur les modes de gestion, vous pouvez vous reporter au point 7 de la notice du contrat n° 2240.

BÉNÉFICIAIRES

Deux solutions vous sont proposées pour désigner vos bénéficiaires en cas de décès avant la date de liquidation des droits constitués sur votre contrat :

- La clause dite "générale", déjà rédigée.

Cette clause prévoit qu'à votre décès, le capital sera versé en totalité à votre conjoint non séparé de corps ou à la personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès. En l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacsé, ou s'il est décédé, le capital sera partagé par parts égales entre tous vos enfants, y compris ceux qui naîtront après la signature du contrat. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée par parts égales à ses représentants, c'est-à-dire ses enfants (vos petits-enfants). Enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfants ni de petits-enfants, le capital sera partagé entre vos autres héritiers en fonction de leurs droits dans la succession.
Cochez la première case proposée "son conjoint, à défaut…", si ces modalités vous conviennent.

- La clause libre : désignation nominative de vos bénéficiaires

Si la clause dite "générale" ne vous convient pas, vous pouvez désigner nominativement le ou les bénéficiaires de votre contrat. Dans ce cas, cochez la case "autres bénéficiaires" et précisez leur identité et leur adresse en complétant toutes les zones. Les données suivantes sont obligatoires : nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse complète et quote-part.
La somme des quotes-parts attribuées à chaque bénéficiaire doit être égale à 100 %. Pensez à prévoir des bénéficiaires subséquents.

À défaut de bénéficiaires désignés, le capital sera versé à votre conjoint ou à la personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité (Pacs) en vigueur à la date du décès.

VALEUR DE TRANSFERT DE VOTRE ADHESION AU CONTRAT

Remplissez la première colonne de chaque tableau:

- **Support en euros**
    - (A) : indiquez la part du versement initial brut versée sur le fonds en euros, exprimée en euros = « montant brut du versement initial » x « répartition en % du versement initial sur le fonds en euros »
- **Supports en unités de compte**
    - (B) : indiquez la part du versement initial brut versée sur les unités de compte, exprimée en euros = « montant brut du versement initial » x « répartition en % du versement initial sur les unités de compte »

DERNIÈRES RECOMMANDATIONS AVANT VOTRE ADHÉSION

- Avez-vous bien pris connaissance de la Notice ?
- Avez-vous daté et signé partout où cela est nécessaire ?
- Avez-vous précisé l'origine des fonds ?
- Avez-vous joint le justificatif ?
- Avez-vous bien vérifié le libellé de votre clause bénéficiaire ?
- Avez-vous bien rempli les tableaux de valeurs de transfert ?
- En cas de versement par chèque, celui-ci est-il bien libellé à l'ordre de Suravenir et signé ?
- Suravenir n'accepte que les chèques ou virements ou prélèvements émanant du compte personnel de l'adhérent, ou le chèque, virement ou prélèvement émanant de la SARL pour le gérant majoritaire de la SARL

Très important : sans la présence de votre email et de votre numéro de téléphone portable sur le bulletin d'adhésion nous ne pourrons vous communiquer votre code permettant de consulter et gérer votre contrat en ligne.

Liste des pièces à joindre
au bulletin d'adhésion

MAJEUR CAPABLE

❑ Bulletin d'Adhésion complété, daté et signé

❑ Justificatif d'identité en cours de validité :
- carte nationale d'identité recto/verso *
- 4 premières pages du passeport *
- titre de séjour / carte de résident français comportant une photographie
- document de demande d'asile remis par une préfecture

* Un document délivré par les autorités étrangères est recevable s'il comporte les informations nom, prénoms, **nationalité**, date et lieu de naissance de la personne, ainsi que la nature, les date et lieu de délivrance du document et les nom et qualité de l'autorité ou de la personne l'ayant délivré et, le cas échéant, authentifié, et s'il est rédigé dans l'alphabet latin.

❑ Justificatif de domicile admissible :

Datant de moins de 12 mois au jour de l'adhésion	Datant de moins de 3 mois au jour de l'adhésion
• Echéancier de contrat d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou de câble/internet • Avis d'imposition sur le revenu ou taxe d'habitation ou échéancier de l'année en cours • Attestation d'assurance habitation résidence principale	• Facture de contrat d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, mobile ou de câble/internet • Attestation du titulaire de contrat EDF • Quittance de loyer, avis d'échéance de loyer, ou contrat de location établi(e) par un notaire, une agence ou un syndic professionnel • Attestation d'hébergement d'un employeur, d'un organisme d'hébergement ou d'une congrégation religieuse • Attestation de domicile délivrée par une ambassade, un consulat ou une mairie • Attestation d'élection de domicile dans un centre d'action sociale • Adresse d'un organisme d'accueil figurant sur la CNI • Livret de circulation • Bulletin de salaire s'il mentionne l'adresse de résidence principale • Pour les personnes hébergées n'ayant pas de justificatif à leur nom, une attestation d'hébergement de moins de 3 mois signée par l'hébergeant, accompagnée de l'original ou de la copie du justificatif d'identité et de domicile de l'hébergeant

❑ Fonds Versement Initial :
- chèque libellé à l'ordre exclusif de SURAVENIR, tiré d'un établissement bancaire situé en France et sur vos propres avoirs
- virement
- en cas de prélèvement, IBAN et mandat de prélèvement SEPA complété en cochant « paiement ponctuel » et signé
- en fonction du seuil et des critères en vigueur au jour de l'opération : justificatif de l'origine des fonds

❑ Fonds Versements Programmés :
- IBAN et mandat de prélèvement SEPA complété en cochant « paiement récurrent / répétitif » et signé.

❑ Autres documents éventuels :
- annexe complémentaire de présentation du support pour chaque support nécessitant cette annexe signée (SCPI, Certificat, Produits Complexes). Ces annexes de souscription sont à télécharger sur le site Internet.
- bulletin de Mise en place de mandat d'arbitrage en cas de choix de ce mode de gestion.

ADHÉSIONS SPÉCIFIQUES

ADHÉSION PAR UN MAJEUR PROTÉGÉ

Majeur sous curatelle	Majeur sous tutelle
❑ **Ensemble des pièces décrites en tant que pièce justificative pour le majeur capable** ❑ Bulletin d'adhésion **signé du majeur et du curateur** (sa signature doit être **précédée de la mention "le curateur"**) ❑ Justificatif d'identité pour le curateur, tel que défini dans la liste des justificatifs pour le majeur capable. ❑ Jugement de mise sous curatelle	❑ **Ensemble des pièces décrites en tant que pièce justificative pour le majeur capable** ❑ Bulletin d'adhésion **signé uniquement du tuteur** (sa signature doit être **précédée de la mention "le tuteur"**) ❑ Justificatif d'identité pour le tuteur, tel que défini dans la liste des justificatifs pour le majeur capable. ❑ Jugement de mise sous tutelle ❑ Accord du juge pour le placement des fonds

La liste de pièces présente n'étant pas exhaustive, votre Conseiller ou l'Assureur pourra vous demander toute pièce complémentaire permettant de parfaire votre adhésion, y compris en cas de situation spécifique.

Ref. 5258-3 (03.2024)

SURAVENIR
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

SURAVENIR - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest CEDEX 9. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9).

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SURAVENIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SURAVENIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veuillez compléter les champs marqués **

Nom / Prénom(s)* :
Nom / Prénom(s) du débiteur

Adresse* :
Numéro et nom de la rue

Code postal *Ville*

Pays

Coordonnées du compte* :
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier : SURAVENIR

Identifiant Créancier SEPA (I.C.S) : FR37ZZZ263184

Adresse : 232 rue Général Paulet
29802 Brest cedex 9
France

Type de paiement* : Paiement récurrent / répétitif [1]
Paiement ponctuel [2]

Signé à* : *Lieu* **le* :** *Date*

Signature(s)* :
Veuillez signer ici

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) Versements programmés pour les contrats Vie et Cotisations périodiques pour les contrats Prévoyance et les contrats Emprunteurs.
(2) Versement exceptionnel pour les contrats Vie et Cotisation unique pour les contrats Prévoyance.

DEMANDE DE TRANSFERT INDIVIDUEL VERS LE PER
SURAVENIR PER

PLAN D'EPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL - CONTRAT D'ASSURANCE DE GROUPE DE TYPE MULTISUPPORT N° 2240
DONT L'EXECUTION EST LIEE A LA CESSATION D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

ADHÉRENT

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Date de naissance : _____/_____/_____ Département de naissance : _____

Ville/Pays de naissance : _____ Nationalité : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Email : _____

Coordonnées de l'organisme d'assurance du contrat à transférer

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

COMPARATIF DES CONTRATS

Le présent tableau reprend, sans être exhaustif, les principales caractéristiques des contrats PERP, PREFON, Madelin, PERCO, article 83 et du PER individuel pour vous permettre d'en apprécier les principales différences.

Vous êtes informé que le transfert entraîne la perte des caractéristiques et garanties attachées au contrat transféré, et à ce titre, il convient de vérifier les conséquences de ce transfert au regard principalement des éventuelles garanties de taux dont vous pourriez bénéficier sur le support en euros, des tables de mortalité éventuellement garanties à l'adhésion, des modalités de la garantie en cas de décès, ainsi que des frais de toute nature.

	PER individuel	PERP – PREFON	MADELIN	PERCO	Article 83
Compartiments de versements	3 compartiments distincts de versements : 1° : Versements volontaires 2° : Sommes issues de la participation, de l'intéressement, d'un CET ou de jours de congés non pris en l'absence de CET (par transfert) 3° : Versements obligatoires (par transfert)	1 seul compartiment	1 seul compartiment	1 seul compartiment	1 seul compartiment
Modalités de versement	Versements libres	Versements libres	Versements annuels obligatoires au sein d'une fourchette fixée à l'adhésion	Abondement de l'entreprise + versements volontaires du salarié (maxi 25% de la rémunération annuelle brute)	Versements obligatoires de l'employeur + Versements individuels facultatifs du salarié
Taux d'intérêt technique	Au plus égal à 0%	Au plus égal à 0%	Voir conditions contractuelles	Pas de taux technique	Voir conditions contractuelles
Modalités de gestion financière	**Gestion à horizon par défaut**, les versements étant affectés selon l'allocation du **profil d'investissement « équilibré horizon retraite »** : 3 grilles réglementaires sont proposées (prudente, équilibrée (par défaut), dynamique) avec possibilité de renoncer à l'allocation par défaut	**Gestion à horizon par défaut :** A minima une grille réglementaire avec possibilité de renoncer à la sécurisation progressive du capital	**Pas de gestion à horizon** réglementairement proposée par défaut	**Gestion à horizon** qui peut être proposée par défaut	**Pas de gestion à horizon** réglementairement proposée par défaut
Faculté de transferts sortants	Possible vers un autre PER	Possible uniquement vers un PER	Possible uniquement vers un PER	Possible uniquement vers un PER	Possible uniquement vers un PER

Faculté de rachat avant l'échéance (en capital uniquement)	**2 nouveaux cas de rachats** exceptionnels par rapport aux anciens contrats (hors PERCO) : - achat de la résidence principale (hormis pour les versements obligatoires, lesquels ne pourront être rachetés pour ce motif), - invalidité 2e ou 3e catégorie du conjoint, du partenaire de pacs ou d'enfants, - fin de droits aux allocations chômage quelle que soit la cause de rupture du contrat de travail	Cas de rachats anticipés : **5 cas pour accident de la vie** (article L.132-23 du code des assurances). Sortie sous conditions pour les PERP dont la valeur de transfert est inférieure à 2000 euros	Cas de rachats anticipés : **5 cas pour accident de la vie** (article L.132-23 du code des assurances).	Cas de rachats anticipés **:** **4 cas pour accident de la vie** (article R.3334-4 du code du travail). **+ achat de la résidence principale**	Cas de rachats anticipés : **5 cas pour accident de la vie** (article L.132-23 du code des assurances)
Modalités de sorties à l'échéance	Sortie en **rente viagère et/ou en capital**, y compris de façon fractionnée (**sauf** pour les versements obligatoires qui ne pourront être liquidés, par principe, qu'en rente viagère).	Sortie en **rente viagère** Possibilité **de sortie en capital à hauteur de 20%** maximum des encours constitués **Sortie en capital** sous conditions pour **l'achat de la première résidence principale**.	Sortie en **rente viagère**	Sortie en **rente viagère et/ou en capital**	Sortie en **rente viagère**
Liquidation sous forme de capital pour les rentes de faible montant	Concernant les versements obligatoires, possibilité de versement sous forme de capital lorsque la rente mensuelle est inférieure à **100 euros**. Possible uniquement avec l'accord du titulaire	L'assureur peut procéder au versement sous forme de capital lorsque le montant de la rente mensuelle est inférieur à **100 euros**	L'assureur peut procéder au versement sous forme de capital lorsque le montant de la rente mensuelle est inférieur à **100 euros**		L'assureur peut procéder au versement sous forme de capital lorsque le montant de la rente mensuelle est inférieur à **100 euros**
Prestations en cas de décès avant le dénouement du contrat	**Capital ou rente** versé(e) au(x) bénéficiaire(s) désigné(s)	**Rente** versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s)	**Rente** versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s)	**Capital** versé aux ayants-droit	**Capital** versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s)
Régime fiscal à la sortie	Fiscalité différente selon le choix de liquidation (capital ou rente) et le compartiment dont les sommes sont issues : **Rentes :** imposition sous le régime des **rentes viagères à titre gratuit sauf** pour les rentes correspondant à des versements volontaires non déduits ainsi qu'à des versements issus du compartiment 2 qui sont imposées sous le régime des rentes à titre onéreux. Capital : imposition à l'impôt sur le revenu pour la part correspondant aux versements (**sauf** pour les versements non déduits et les sommes issues du compartiment 2) et au prélèvement forfaitaire unique pour la part correspondant aux plus-values avec possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.	Fiscalité unique sur la prestation : régime de la **rente viagère à titre gratuit**	Fiscalité unique sur la prestation : régime de la **rente viagère à titre gratuit**	**Rente :** régime de la **rente viagère à titre onéreux** **Capital : exonération** d'impôt sur le revenu	Fiscalité unique sur la prestation : régime de la **rente viagère à titre gratuit**

Régime fiscal en cas de décès	- En cas de **décès avant 70 ans :** application de **l'article 990 I du code général des impôts.** Exonération en case de versement de primes régulièrement échelonnées dans leur montant et leur périodicité pendant au moins 15 ans. - En cas de **décès après 70 ans :** application de l'article 757 B du code général des impôts (**droits de mutation sur la totalité des sommes versées** selon le degré de parenté entre le bénéficiaire et l'assuré)	- En cas de **décès avant 70 ans :** application de **l'article 990 I du code général des impôts.** Exonération en cas de versement de primes régulièrement échelonnées dans leur montant et leur périodicité pendant au moins 15 ans. - En cas de **décès après 70 ans :** application de l'article 757 B du code général des impôts (**droits de mutation sur les sommes versées après 70 ans** selon le degré de parenté entre le bénéficiaire et l'assuré)	- En cas de **décès avant 70 ans :** application de l'article 990 I du code général des impôts - En cas de **décès après 70 ans :** application de l'article 757 B du code général des impôts (**droits de mutation sur les sommes versées après 70 ans** selon le degré de parenté entre le bénéficiaire et l'assuré)	Capital soumis aux **droits de succession**	- En cas de **décès avant 70 ans :** application de l'article 990 I du code général des impôts - En cas de **décès après 70 ans :** application de l'article 757 B du code général des impôts (**droits de mutation sur les sommes versées après 70 ans** selon le degré de parenté entre le bénéficiaire et l'assuré)
Régime social à la sortie	Régime social différent selon le mode de liquidation et le compartiment dont les sommes sont issues : **Rente :** Prélèvements sociaux **des revenus du patrimoine** sur la fraction taxable des rentes à titre onéreux (**sauf** pour les rentes issues du compartiment 3 soumises aux prélèvements sociaux des **revenus de remplacement** sur la totalité de la rente) Prélèvements sociaux des revenus de remplacement sur la part correspondant aux versements en cas de rente < 100 euros / mois **Capital :** prélèvements sociaux **des revenus du patrimoine** sur la part correspondant aux plus-values	Régime social unique: **prélèvements sociaux des revenus de remplacement**	Régime social unique : **prélèvements sociaux des revenus de remplacement**	**Rente :** Prélèvements sociaux **des revenus du patrimoine** sur la fraction taxable des rentes à titre onéreux **Capital** : prélèvements sociaux **des revenus du patrimoine** sur la part correspondant aux plus-values	Régime social unique : **prélèvements sociaux des revenus de remplacement**
Déductibilité des versements volontaires	**Possibilité de renoncer** à la déductibilité des versements volontaires pour bénéficier d'une fiscalité différente à la sortie	Déductibilité des versements **sans possibilité d'y renoncer**	Déductibilité des versements **sans possibilité d'y renoncer**	Versements volontaires **non déductibles**	Déductibilité des versements volontaires **sans possibilité d'y renoncer**

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que peuvent différer :
- le montant des frais,
- le montant de la participation aux bénéfices,
- les garanties optionnelles proposées.

Contrat transféré :
Nom du contrat : _____ Numéro de contrat : _____

Montant estimé du transfert : _____

Type de contrat :
☐ PERP ☐ Madelin ☐ PREFON ☐ CRH ☐ COREM ☐ PER ☐ PER Entreprises / Article 83 ☐ PERCO

Répartition des sommes transférées entre les supports du PER Suravenir PER

L'adhérent précisera la répartition des sommes transférées entre les différents supports d'investissement du contrat dans le bulletin d'opération qui sera joint à la présente demande de transfert.

Conformément à l'article L. 224-40 du code monétaire et financier, l'adhérent reconnaît avoir été informé des caractéristiques et des différences entre le nouveau plan et l'ancien contrat, plan ou convention transféré. Il a en particulier été informé des conséquences du transfert et renonce aux garanties techniques contenues dans son contrat d'origine.

Fait à : _____ le : ____/____/____	Signature de l'adhérent précédée de la mention « lu et approuvé »

Ref. 5261-4 (11.2022)

SURAVENIR - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest CEDEX 9. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9).

VERSEMENT LIBRE

VERSEMENT ISSU D'UN TRANSFERT
VERSEMENTS PROGRAMMÉS

SURAVENIR PER

PLAN D'EPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL - CONTRAT D'ASSURANCE DE GROUPE DE TYPE MULTISUPPORT N° 2240
DONT L'EXECUTION EST LIEE A LA CESSATION D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

CONTRAT

Le soussigné, ci-après désigné adhérent, demande à effectuer l'opération suivante sur son contrat.

Nom du contrat : _____ Numéro du contrat : _____

ADHÉRENT

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Date de naissance : _____/_____/_____ Département de naissance : _____

Ville/Pays de naissance : _____ Nationalité : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Email : _____

DEMANDE DE VERSEMENT LIBRE OU ISSU D'UN TRANSFERT EN ENTRÉE

MONTANT

Montant: _____ € sans frais (minimum 1 000,00 €)

TRAITEMENT FISCAL DU VERSEMENT

Chaque versement (hors transfert) est déductible fiscalement dans les conditions et limites prévues, selon le cas, par les articles 154 bis, 154 bis-O A ou 163 quatervicies du code général des impôts.

Toutefois, vous avez la possibilité de renoncer au bénéfice de ces dispositions en exerçant l'option irrévocable suivante :

☐ Je renonce à la déductibilité fiscale de mon versement.

À défaut d'option pour la non déductibilité de votre versement, et si vous êtes TNS ou TNS agricole, veuillez préciser le régime fiscal choisi :

☐ Article 163 quatervicies du CGI
☐ Article 154 bis du CGI (pour les TNS non agricoles)
☐ Article 154 bis-O A du CGI (pour les TNS agricoles)

Sans précision de l'adhérent, le versement sera considéré comme déductible dans le cadre fiscal de l'article 163 quatervicies du CGI.

Réglé par :
Ne pas remplir si votre demande concerne un versement issu d'un transfert.

☐ chèque (libellé **à l'ordre exclusif de Suravenir**)
☐ prélèvement sur mon compte bancaire *(veuillez compléter, par ailleurs, le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et joindre un relevé d'identité bancaire)*
☐ virement (Compte Crédit Mutuel Arkéa – IBAN : FR76 1558 9297 5300 1566 2464 066 // BIC : CMBRFR2BARK)

ORIGINE DES FONDS

☐ Héritage / donation ☐ Cession de bien ☐ Vente d'actifs immobiliers ☐ Épargne déjà constituée
☐ Capitaux activité professionnelle ☐ Gains aux jeux ☐ Indemnisation / dommages intérêts ☐ Crédit

En fonction du seuil et des critères en vigueur au jour de l'opération, merci de joindre un justificatif [(2)]

DEMANDE DE VERSEMENTS PROGRAMMÉS

Veuillez joindre impérativement un relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT) du compte bancaire à débiter à votre nom et le mandat de prélèvement ci-joint complété. En l'absence de ces deux pièces, votre demande de versements programmés ne pourra être traitée.

TYPE D'OPÉRATION

☐ Mise en place
☐ Modification (annule et remplace les choix précédents sur cette option. Merci de compléter l'intégralité des champs ci-après.)
☐ Suppression

MONTANT
Montant : _____ € sans frais

FRÉQUENCE
☐ Mensuelle (minimum 100,00 €)
☐ Trimestrielle (minimum 300,00 €)
☐ Semestrielle (minimum 600,00 €)
☐ Annuelle (minimum 1 000,00 €)
☐ Je choisis un ajustement annuel du montant de mes versements programmés

DATE DE VERSEMENT
Date souhaitée pour le premier versement (1) :
(1) Si vous dotez le contrat de l'option versements programmés et de l'option rééquilibrage automatique, la date des versements programmés doit être enregistrée au 1er ou au 8 du mois.
☐ 1er
☐ 8
☐ 20
☐ Dernier jour du mois/trimestre/semestre/année

TRAITEMENT FISCAL DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS
Chaque versement (hors transfert) est déductible fiscalement dans les conditions et limites prévues, selon le cas, par les articles 154 bis, 154 bis-O A ou 163 quatervicies du code général des impôts.

Toutefois, vous avez la possibilité de renoncer au bénéfice de ces dispositions en exerçant l'option irrévocable suivante :
☐ Je renonce à la déductibilité fiscale de mon versement.

À défaut d'option pour la non déductibilité de votre versement, et si vous êtes TNS ou TNS agricole, veuillez préciser le régime fiscal choisi :
☐ Article 163 quatervicies du CGI
☐ Article 154 bis du CGI (pour les TNS non agricoles)
☐ Article 154 bis-O A du CGI (pour les TNS agricoles)

Sans précision de l'adhérent, le versement initial sera considéré comme déductible dans le cadre fiscal de l'article 163 quatervicies du CGI.

En cas de mise en place ou de modification de versements programmés, ce choix sera appliqué à l'ensemble des versements.

RÉPARTITION DU (DES) VERSEMENT(S)

En cas de gestion à horizon ou de mandat d'arbitrage
Les versements seront automatiquement répartis selon l'orientation de gestion choisie.

En cas de gestion libre
Répartition des versements sur le(s) support(s) d'investissement suivant(s)(2) : (si nécessaire joindre un papier daté et signé).
À défaut de précision, la répartition effectuée lors du dernier versement sera appliquée. Certains supports comportent des conditions d'investissement, veuillez-vous reporter à la notice de votre contrat ou aux éventuelles annexes complémentaires de présentation des supports.

Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Versement libre	Versements programmés
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
			Total : 100%

(2) Se reporter à la Présentation des supports d'investissement de la notice ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés (DIC) ou aux Documents d'Informations Spécifiques, ou, le cas échéant, aux notes détaillées ou, selon le support, à l'annexe complémentaire de présentation remis à l'adhésion ou lors d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et disponibles auprès de votre intermédiaire.

DÉCLARATION DE L'ADHÉRENT / INFORMATIONS

« Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la notice comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans l'un et/ou l'autre des documents suivants : Document d'Informations Clés (DIC), note détaillée, annexe complémentaire de présentation.

Je reconnais également avoir été informé du fait que **les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse**. De ce fait, le risque des placements est assumé par l'adhérent du contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années, **les performances passées ne préjugeant pas des performances futures.** »

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté. Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir - Service Relations Clients - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr.
Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

Fait à : _____ Le : _____/_____/_____	
Signature de l'adhérent précédée de la mention "Lu et approuvé"	Signature et Cachet du conseil Code :

MERCI D'ADRESSER CE FORMULAIRE COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ <u>AU DISTRIBUTEUR DE VOTRE CONTRAT.</u>
NOUS VOUS CONSEILLONS D'EN CONSERVER UNE COPIE.

Ref. 5262-3 (12.2023)

SURAVENIR
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

SURAVENIR - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest CEDEX 9. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9).

meilleurtaux Placement

FICHE DE DÉCOUVERTE DE VOTRE PLACEMENT À TRANSFÉRER

Le Plan d'Epargne Retraite (PER) peut vous permettre de regrouper au sein d'un seul et même produit, différents contrats d'épargne retraite individuels existants (PERP, Madelin...). Vous avez ainsi la possibilité de transférer sur Suravenir PER, PER individuel proposé par meilleurtaux Placement, tout ou partie de vos encours détenus sur un ou plusieurs de ces contrats. Nous vous rappelons toutefois que cette opportunité peut avoir un coût, des frais de transfert d'un montant maximum de 5 % de l'encours pouvant être appliqués par l'assureur de chaque contrat transféré (détail des frais applicables dans les conditions générales du contrat transféré).

Afin de vous accompagner au mieux dans ce projet, il nous est nécessaire de disposer de davantage d'informations sur le(s) contrat(s) dont vous envisagez le transfert ainsi que sur votre motivation.

Le(s) contrat(s) que vous souhaitez transférer :

Contrat 1 : Intitulé : _____ Assureur : _____ ☐ PERP ☐ MADELIN ☐ Art.83 ☐ PER ☐ Autres

Contrat 2 : Intitulé : _____ Assureur : _____ ☐ PERP ☐ MADELIN ☐ Art.83 ☐ PER ☐ Autres

Contrat 3 : Intitulé : _____ Assureur : _____ ☐ PERP ☐ MADELIN ☐ Art.83 ☐ PER ☐ Autres

Les avantages potentiels d'un transfert de votre(os) contrat(s) :

- ✓ Disposer de toute latitude pour une sortie partielle ou totale en capital à la retraite en une ou plusieurs fois
- ✓ Profiter de la souplesse de gestion et de la diversité des supports d'investissement proposées par Suravenir PER (versement sans contrainte, choix entre la sortie en capital/en rente, gestion pilotée…)
- ✓ Regrouper vos contrats retraite au sein d'un produit unique
- ✓ Bénéficier des conseils et du suivi personnalisé proposés par meilleurtaux Placement
- ✓ Profiter d'un contrat à frais réduits, favorable à la rentabilité sur le long terme

VOTRE PROJET ET SES BESOINS SPÉCIFIQUES

Question 1 : L'encours du(des) contrat(s) à transférer est-il supérieur à 75 000 € ?

☐ Non, merci de passer à la question 2

☐ Oui, merci de compléter le tableau au verso →

Question 2 : Le fait de disposer d'une liberté totale dans le choix des modalités de sortie **et** la possibilité d'opter pour une sortie en capital, en tout ou partie, en une ou plusieurs fois, sont-ils des éléments déterminants de mon projet ?

☐ Oui, merci de passer à la question 3

☐ Non

Cas particuliers du PERP, vous souhaitez sortir en capital :

☐ À 20 % seulement

☐ Pour acquérir votre résidence principale à la retraite

Merci de compléter le tableau au verso →

Question 3 : L'encours de votre PERP est inférieur ou égal à 15 000 € ? Votre contrat (PERP ou Madelin) a plus de 8,5 ans et moins de 10 ans ?

☐ Non

☐ Oui, mais je souhaite malgré tout poursuivre mon projet de transfert

Nous vous invitons à nous retourner ce document dûment complété (recto uniquement) accompagné du formulaire de transfert, nous procéderons à réception à l'analyse de votre projet avant transmission à l'assureur.

Signature :

☐ Oui et j'envisage de bénéficier de la possibilité de sortie en capital (soumise à l'approbation de l'assureur)

☐ Oui et je suis prêt à attendre la 10ème année de mon contrat pour réaliser mon transfert gratuitement

Merci de compléter le tableau au verso →

Meilleurtaux Placement - 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris - placement@meilleurtaux.com - **01 47 20 33 00**

CNCEF les experts financiers, accompagnateurs de croissance

Meilleurtaux Placement, SAS au capital de 100 000 €, RCS Paris 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, conseil en investissements financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) sous le n° D011939, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Siège social : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris. Tél : 01 47 20 33 00. Courriel : placement@meilleurtaux.com. Site internet : placement.meilleurtaux.com. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

TRANSFERT-SU-PER : 17/06/2024

CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE(VOS) CONTRAT(S) À TRANSFÉRER

Merci de compléter cette page uniquement si vous y avez été invité au recto. Les informations ci-dessous nous permettront d'apprécier les avantages recherchés lors de votre projet de transfert ainsi que les caractéristiques de votre(vos) contrat(s).

Vos objectifs par ordre de priorité (maximum 3) :

- ☐ Disposer de toute latitude pour une sortie partielle ou totale en capital à la retraite en une ou plusieurs fois
- ☐ Profiter de la souplesse de gestion et de la diversité des supports d'investissement proposées par Suravenir PER (versement sans contrainte, choix entre la sortie en capital/en rente, gestion pilotée…)
- ☐ Regrouper vos contrats retraite au sein d'un produit unique
- ☐ Bénéficier des conseils et du suivi personnalisé proposés par meilleurtaux Placement
- ☐ Profiter d'un contrat à frais réduits, favorable à la rentabilité sur le long terme
- ☐ Autres : _____

Les caractéristiques de votre(vos) contrat(s) à transférer :

Si vous ne savez pas renseigner l'un des champs demandés ou si vous le souhaitez, vous pouvez joindre à votre envoi une copie des conditions générales ou notice(s) d'information du(es) contrat(s) dont le transfert est envisagé(s).

	Contrat meilleurtaux Placement Suravenir PER	Contrat(s) à transférer		
		☐ PERP ☐ Madelin ☐ Art. 83 ☐ PER ☐ Autres	☐ PERP ☐ Madelin ☐ Art. 83 ☐ PER ☐ Autres	☐ PERP ☐ Madelin ☐ Art. 83 ☐ PER ☐ Autres
Frais, indiquez l'importance de cet item par rapport aux autres **pour vous** : ___ / 4 (1 étant le plus important et 4 le moins important)				
Entrée	0 %	_____ ☐ Je ne sais pas	_____ ☐ Je ne sais pas	_____ ☐ Je ne sais pas
Gestion €	0,80 %	_____ ☐ Je ne sais pas	_____ ☐ Je ne sais pas	_____ ☐ Je ne sais pas
Gestion UC	0,60 % en gestion libre et à horizon (0,90 % en gestion pilotée)	_____ ☐ Je ne sais pas	_____ ☐ Je ne sais pas	_____ ☐ Je ne sais pas
Arbitrage	0 % en ligne	_____ ☐ Je ne sais pas	_____ ☐ Je ne sais pas	_____ ☐ Je ne sais pas
Rente	0 %	_____ ☐ Je ne sais pas	_____ ☐ Je ne sais pas	_____ ☐ Je ne sais pas
Transfert	1 % maximum (0 % après 5 ans)	_____ ☐ Je ne sais pas	_____ ☐ Je ne sais pas	_____ ☐ Je ne sais pas
Offre financière, indiquez l'importance de cet item par rapport aux autres **pour vous** : ___ / 4				
Fonds en euros	Oui	☐ Fonds en euros	☐ Fonds en euros	☐ Fonds en euros
Support Croissance	Oui	☐ Support Croissance	☐ Support Croissance	☐ Support Croissance
SICAV/FCP	Oui	☐ SICAV/FCP	☐ SICAV/FCP	☐ SICAV/FCP
SCPI	Oui	☐ SCPI	☐ SCPI	☐ SCPI
SCI	Oui	☐ SCI	☐ SCI	☐ SCI
OPCI	Oui	☐ OPCI	☐ OPCI	☐ OPCI
ETF	Oui	☐ ETF	☐ ETF	☐ ETF
Gestion Pilotée	Oui	☐ Gestion Pilotée	☐ Gestion Pilotée	☐ Gestion Pilotée
Gestion à horizon	Oui	☐ Gestion à horizon	☐ Gestion à horizon	☐ Gestion à horizon
Calcul de la rente, indiquez l'importance de cet item par rapport aux autres **pour vous** : ___ / 4				
Table de mortalité garantie :				
- A l'adhésion	Non	_____ ☐ Je ne sais pas	_____ ☐ Je ne sais pas	_____ ☐ Je ne sais pas
- A chaque versement	Non	_____ ☐ Je ne sais pas	_____ ☐ Je ne sais pas	_____ ☐ Je ne sais pas
Gestion du contrat, indiquez l'importance de cet item par rapport aux autres **pour vous** : ___ / 4				
Consultation en ligne	Oui	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas	☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas
Gestion en ligne	Oui			

Signature :